

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 3 SEPTEMBRE 2024**

Membres								Date de convocation		
En exercice :	11	Présents :	9	Excusés :	2	Absent :	0	Votant :	10	29/07/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 3 Septembre à 18H30, Le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alban VOSSION, Maire.

Présents : Mrs Alban VOSSION, Claude BOURDON, Gianni FERRO, Bernard LAPIERRE, Thomas ROLLET, Pierre LANEYRIE
Mmes Isabelle BERGER, Marie-Agnès TROUILLET, Céline JACQUOT.

Excusés : M. Jean-Claude LAPIERRE (a donné pouvoir à M. Alban VOSSION).
M. Batiste FAVIER

Absent : /

Secrétaire de séance : M. Alban VOSSION

Monsieur Alban VOSSION, présente l'ordre du jour. En préalable, il demande à ce que trois points soient ajoutés à l'ordre du jour de la présente séance. Le conseil municipal, à l'unanimité donne son accord à l'ajout de ces questions supplémentaires.

QUESTION SUPPLEMENTAIRE N° 1 : ACHAT MATERIEL ET EQUIPEMENTS POUR LE CPI

Le Conseil municipal décide d'autoriser l'achat de matériel et équipements nécessaires au CPI dans la limite de la somme annuelle allouée, soit pour un montant net de subventions maximum pour 2024 de 3 000€.

QUESTION SUPPLEMENTAIRE N° 2 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR MATERIEL ET EQUIPEMENT POUR LE CPI.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à déposer une demande de subvention auprès du DEPARTEMENT de SAONE ET LOIRE afin de financer l'achat de matériel et d'équipement pour le CPI et l'autorise à signer tous documents se rapportant à cette opération.

QUESTION SUPPLEMENTAIRE N°3 : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de mettre à jour le tableau des effectifs comme suit :

LIBELLE EMPLOI	GRADE	POSTES POURVUS	POSSIBILITÉ POURVOIR EMPLOI PAR UN NON TITULAIRE ART. 3-3	POSTES VACANTS	DURÉE TEMPS DE TRAVAIL HEBDO-MADAIRE
Secrétaire Générale de Mairie	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	1	OUI	NON	TC 35H00
Agent polyvalent des services techniques	Adjoint technique territorial (1ère - 2ème classe)	1	OUI	NON	TC 35h00
Agent polyvalent des services techniques	Adjoint technique territorial (1ère - 2ème classe, Principal 1ère et 2ème classe)	1	OUI	NON	TNC 20h00
Agent d'entretien	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	OUI	NON	TNC 11H30 (annualisé)

1) CPI : CHOIX DU CORRESPONDANT INCENDIE

Monsieur Alban VOSSION explique que dans chaque conseil municipal où il n'est pas désigné un adjoint au maire ou un conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile, un correspondant incendie et secours doit être nommé.

Le correspondant incendie et secours est l'interlocuteur privilégié du SDIS sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies. Il a pour missions l'information et la sensibilisation du conseil municipal et des habitants de la commune sur l'ensemble des questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile, à la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement et aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évacuation.

La fonction de correspondant incendie et secours n'ouvre droit à aucune rémunération supplémentaire.

Le décret 2022-1091 du 29/07/2022 détermine les conditions et les modalités de création et d'exercice de cette nouvelle fonction.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de nommer Monsieur Claude BOURDON en qualité de correspondant incendie de la commune.

2) AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE MME GUISLAINE IFANGER

Le Maire expose au Conseil qu'il convient d'augmenter la durée de travail de Mme Guislaine IFANGER, en accord avec elle.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'augmenter le temps de travail hebdomadaire de Madame Guislaine IFANGER d'une ½ heure (soit 2 heures par mois), à compter de ce jour : 3 Septembre 2024 et autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à cette décision.

3) DEVIS POUR LA REFECTION DES MURS INTERIEURS DE LA CASERNE DES POMPIERS

Des travaux d'enduit des murs intérieurs de la caserne des pompiers sont nécessaires. A cet effet, des devis ont été demandés à l'entreprise CARRON et Fils et BONGLET. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de valider le choix de la commission Bâtiments qui s'était réunie à ce sujet et autorise le Maire à signer le devis de l'entreprise CARRON et Fils, d'un montant HT de 6 623.00€ (TTC 7 947.60€) ainsi que tous documents se rapportant à cette opération.

4) QUESTIONS DIVERSES/TOUR DE TABLE

VOIRIE / BATIMENTS

Travaux Ecole

Les travaux de l'école sont finis. L'entreprise DUBOIS a réalisé les travaux de plomberie. Les travaux de plâtrerie (pose de placo) ont été faits par José DA SILVA. La municipalité lui adresse tous ses remerciements pour sa disponibilité et la qualité de son travail.

Travaux Salle des fêtes

Monsieur Gianni FERRO indique que les travaux de placo faits par l'entreprise BONGLET sont achevés. Ne restent que finitions des sols à terminer par l'entreprise TML, viendra ensuite la réception de ces travaux.

La municipalité souhaite organiser une inauguration avec la population.

A propos d'une fuite constatée au niveau du plafond des toilettes d'en bas, Monsieur Pierre LANEYRIE pense que cela ne peut pas provenir du groupe de climatisation de l'atrium, situé au-dessus de la grande salle ; il ira cependant vérifier dans le grenier.

Travaux dans les logements communaux

Madame LAROZE a signalé le mauvais état de sa fenêtre de salle de bains. Celle-ci est à remplacer. Un devis sera demandé à l'entreprise Thierry FERRAND. Il conviendra de vérifier également l'état de la fenêtre de salle de bains du logement de Monsieur TRONCHON.

Monsieur Bernard LAPIERRE indique que l'entreprise DUPONT est intervenue dans le logement de Monsieur et Madame CONTAL pour le traitement d'une poutre.

Il a également été constaté un problème avec le vélux de la salle de bains. Un devis a été demandé à l'entreprise DUPONT.

Enfin, la chaudière est vétuste et le remplacement des pièces n'est plus assuré. Un devis pour son changement sera demandé à l'entreprise DUBOIS.

Murs des Berthelots

Les études sont en cours sous la responsabilité du Maître d'œuvre, Madame Danièle GOUIN.

Voirie

Les travaux demandés, par l'intermédiaire de Monsieur Jean-François COGNARD, au DEPARTEMENT : limitation de la vitesse à la Grange du Bois et réfection du mur abîmé longeant la propriété de M. BESSON et Mme BOUCHACOURT restent à réaliser d'ici fin d'année 2024.

Monsieur BRUBACH a signalé à Monsieur Claude BOURDON que son seuil de portail côté Rue est abîmé. La municipalité indique que c'est à l'usager de faire ce type de réparations, la commune ne les prend pas en charge.

Changement des luminaires vétustes

Monsieur Gianni FERRO a demandé un devis au SYDESL pour le changement de 34 lanternes (sans les mâts et potences). Ces travaux bénéficient d'une aide du SYDESL et du Fonds Vert.

Monsieur CHAMBARD du SYDESL se charge de réaliser l'étude de terrain préalable à l'établissement du devis.

L'implantation d'une borne de recharge rapide pour les véhicules électriques est proposée à la commune. Le Conseil municipal se laisse le temps d'y réfléchir. Un échange devra être fait avec le grand site, car il serait plus logique que cette ou ces bornes soient situées coté parking.

Les emplacements disponibles au sein du village étant plus que limités rendraient difficilement possible l'implantation de ce type d'équipement sans rentrer dans une réflexion globale.

PLU : réunion DDT

Monsieur Alban VOSSION et Madame Marie-Agnès TROUILLET ont participé aux réunions d'élaboration du PLU.

Un rendez-vous avec le Secrétaire Général de la Préfecture a été organisé pour présenter le projet.

Des négociations avec l'Etat, les institutions et les partenaires seront menées pour la question du Droit à l'hectare dans le cadre du SCOT.

POMPIERS : AUDIT DU CPI

Cette démarche s'inscrit dans une logique d'amélioration continue faisant suite à la nouvelle politique départementale relative aux Centre de Première Intervention.

Cet audit qui s'est déroulé le 9 Juillet dernier, s'est bien passé. Le bilan fait ressortir un bon niveau général du CPI :

- Casernement fonctionnel
- Matériels en bon état et entretenus
- Encadrement qu'il conviendra de renforcer en sous-officier (notamment pour les missions incendie)
- Sapeurs-pompiers motivés et formés
- Effectif satisfaisant avec un recrutement en cours (Mme Cindy VERVIER) : 9 sapeurs-pompiers dont 3 sapeurs-pompiers féminines.

Des préconisations d'amélioration ont été listées dont la rédaction d'un Règlement Intérieur.

Le Conseil municipal remercie Monsieur Pierre-Antoine BESSON, Chef de Corps ainsi que les sapeurs-pompiers du CPI pour leur engagement et leur important travail dans la préparation de cet audit, ce qui a permis de le mener à bien.

BULLETIN : LOGO

Madame Céline JACQUOT indique que l'ébauche du nouveau logo communal est à l'étude. Le choix définitif de la commission « Bulletin » sera présenté lors d'un prochain conseil.

GRAND SITE : POINTS DE COMPTAGE, PANNEAUX DE CIRCULATION, COPIL

Des points de comptages sur des voies communales et départementales ont été réalisés par la Société ALYCE pour le compte du Grand Site, du 5 au 12 août dernier, dans le cadre de l'étude relative aux déplacements et au stationnement sur le Grand Site, conformément à ce qui a été présenté lors du Comité de pilotage du 16 juillet dernier.

Le prochain Comité de Pilotage (COPIL) est organisé le 13 Septembre prochain en Préfecture.

Monsieur Laurent RICHARD demande l'installation d'un panneau d'interdiction de circuler derrière la Maison du Grand Site. Monsieur Claude BOURDON indique qu'un panneau « Voie sans issue » sera posé.

RATTACHEMENT A LA BRIGADE DE GENDARMERIE DE PIERRECLOS

En 2022, le Président de la République avait pris l'engagement de créer 200 nouvelles brigades de Gendarmerie sur l'ensemble du territoire national.

La création de la Brigade territoriale de PIERRECLOS, qui sera effective à compter du 1^{er} Octobre 2024, s'inscrit dans cette démarche. Dans ce contexte, un redécoupage des communes rattachées aux brigades territoriales de MACON, CLUNY et DOMPIERRE-LES-ORMES, a été réalisé.

La commune de SOLUTRE-POUILLY sera rattachée à compter du 1^{er} Octobre 2024 à la Brigade territoriale de PIERRECLOS.

TOUR DE TABLE

Monsieur Gianni FERRO présente les nouvelles personnes embauchées du SIVOS : Madame Sophie REVEL : cantinière, Madame Lou RENDINA : accompagnatrice du bus et Madame Mathilde MERESSE : aide en Grande Section maternelle à l'école de Fuissé.

Madame Isabelle NUGUET-SMAIL est la nouvelle directrice de l'école de FUISSE.

La municipalité souhaite la bienvenue à ces nouvelles recrues.

Monsieur Gianni FERRO indique que la rentrée des classes s'est bien passée.

Dans le cadre de la mise en place du compostage partagé, Monsieur Claude BOURDON explique que, la convention étant signée avec MBA, les composteurs seront installés après les vendanges.

La municipalité souhaite organiser une inauguration avec la population.

Monsieur Pierre LANEYRIE signale le mauvais état du chemin des Sauges et de celui des Creuzettes. Leur réfection est prévue dans le plan d'entretien de voirie.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU

LAPIERRE Jean-Claude	Excusé (Pouvoir à M Alban VOSSION)	ROLLET Thomas	
BOURDON Claude		BERGER Isabelle	
FERRO Gianni		VOSSION Alban	
LAPIERRE Bernard		Céline JACQUOT	
LANEYRIE Pierre		Batiste FAVIER	Excusé
TROUILLET Marie-Agnès			

LISTE DES DELIBERATIONS PRISES

2024/045	Autorisation achat matériel et équipements pour le CPI	2024/048	Désignation du Correspondant Incendie communal
2024/046	Demande de subvention auprès du DEPARTEMENT pour le financement de l'achat de matériel et équipement pour le CPI	2024/049	Augmentation du temps de travail de Madame Guislaine IFANGER.
2024/047	Mise à jour du Tableau des Effectifs	2024/050	Accord sur le devis de l'entreprise CARRON et Fils pour la réfection des murs intérieurs de la caserne des Pompiers.

La séance est levée à : 21h03

Date du prochain conseil municipal : Mardi 1^{er} Octobre 2024 à 18H30